

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 23-307-1922 du Gouverneur du 26 juin 1929 fixant la date d'application de la convention du 4 mai 1940 sur la traite des blanches.

n° 23-307-1922

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juin 1922

Numéro JO
n° 307 du 30/06/1922

Date du numéro
30 juin 1922

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

A Messieurs le Secrétaire général, le Chef du service judiciaire, le Chef des districts Issa Dankali, le Chef du bureau des affaires politiques et indigènes, le Commissaire de police. Comme suite à ma circulaire n° 1. 400 du 23 novembre 1921, relative à la mise en vigueur dans la Colonie de La convention du 4 mai 1910 sur la « traite des Blanches », j'ai l'honneur de vous informer que par circulaire-câblogramme n° 9 du 21 juin écouté, le Ministre fait connaître que la convention du 4 mai 1910 précitée, ainsi que l'arrangement conclu à Paris le 18 mai 190 entre fa France et un grand nombre de puissances, entreront en vigueur, hors d'Europe, le 1er juillet prochain.

E. LIPPMANN.